



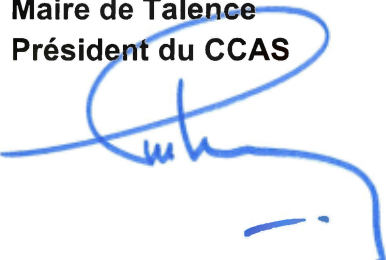

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/22
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Présentation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.		

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L 123-6,
- Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. à 17,
- Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 désignant des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- Vu l'arrêté du Maire n° 1137 en date du 22 avril 2026 procédant à la nomination des membres qualifiés,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est composé de :

1	Monsieur	SALLABERRY	Emmanuel	Président
2	Monsieur	JESTIN	François	membre élu
3	Monsieur	CHADEBOST	Jacqueline	membre élu
4	Monsieur	COLDEFY	Mathieu	membre élu
5	Madame	MICOINE	Hélène	membre élu

6	Madame	PEIRO	Dominique	membre élu
7	Monsieur	ERCHOUK	Salem	membre élu
8	Madame	DESIRE	Stéphanie	membre élu
9	Madame	POUYE	Aminata	membre élu
10	Madame	CLEMENT	Anna	membre nommé
11	Monsieur	KOMOROWSKI	Jean	membre nommé
12	Madame	CHEVERAUX	Sophie	membre nommé
13	Madame	BELHARROUS	Badia	membre nommé
14	Madame	PATARY	Jacqueline	membre nommé
15	Madame	KOULIBALY	Djene	membre nommé
16	Madame	CABOCHE	Patricia	membre nommé
17	Monsieur	MONNE	Raymond	membre nommé

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/23
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Election du Vice-Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.		

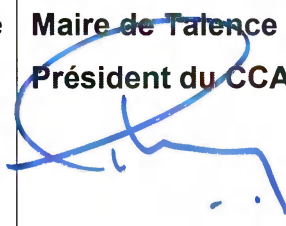

- Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président. »
- Considérant la candidature de Monsieur François JESTIN à la fonction de Vice-Président du CCAS,

Sur quoi

Article 1 : Est élu Vice-Président du Conseil d'Administration du CCAS Monsieur François JESTIN.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	---



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/24
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Election de la Vice-Président Déléguée du Conseil d'Administration du C.C.A.S.		

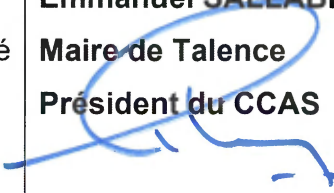

- Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président. »
- Considérant la candidature de Madame Jacqueline CHADEBOST à la fonction de Vice-Présidente Déléguée,

Sur quoi,

Article 1 : Est élue Vice-Présidente Déléguée du Conseil d'Administration du CCAS Madame Jacqueline CHADEBOST.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 3 : Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	---



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/25
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Délégations de pouvoir consenties au Vice-Président et à la Vice-Présidente Déléguée		

- Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après à son Président ou son Vice-président :
 - Attribution des prestations à la population (aide facultative) dans des conditions définies par le conseil d'administration
 - Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant
 - Conclusion de contrats d'assurance
 - Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
 - Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère
 - Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
 - Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.
 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles.
- Vu l'article R.123-22 du même code,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 21 mars 2026 procédant à l'élection du Vice-Président du CCAS,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

Article 1^{er} : Pour faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CCAS, délégation de pouvoir est donnée au Président du CCAS dans les matières suivantes :


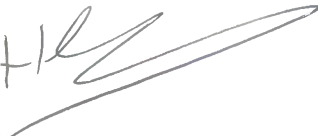
- Attribution des prestations à la population dans des conditions définies par le conseil d'administration dans la délibération entérinant le Règlement d'aide facultative
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ;
- Sont compris dans cette délégation tous les documents afférents à la préparation, à la passation, à l'exécution desdits marchés.
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Contrat de bail à titre gratuit, contrat de bail à titre onéreux, convention d'occupation.
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Exercice au nom du centre d'action sociale toutes les actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui dans :
 - Les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements (agressions, effractions, vols, voies de fait, etc.) ;
 - Les affaires relevant du Tribunal Administratif en matière de personnel ;
 - Les affaires relevant du Tribunal des Prud'hommes.
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée au Vice-Président et Vice-Président Délégué dans les mêmes matières.

Article 3 : Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles, les décisions prises dans les matières déléguées seront signées personnellement par le Président ou le Vice-Président. En outre, le Président et le Vice-Président devront, à chaque séance du conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Directeur du CCAS et le Trésorier principal de Mérignac seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité	<p>Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS</p> 	<p>Henri LEPERS Secrétaire de séance</p> 
----------------------	--	---



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/26
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Emploi de cabinet : Fixation du nombre et enveloppe		

Vu les articles R. 333-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, autorisant le recrutement d'un collaborateur de cabinet,

Il est proposé de créer un poste de collaborateur de cabinet rattaché au Président du CCAS.

Le collaborateur de cabinet a pour missions :

- Assister, conseiller, relayer et représenter l'autorité territoriale ;
- Participer à l'élaboration de la stratégie de la collectivité et préparer les décisions de l'autorité territoriale ;
- Assurer la liaison entre l'autorité territoriale et l'administration, les assemblées ou organes politiques compétents, ainsi que les organismes extérieurs (médias, associations, entreprises) ;
- Suivre les affaires politiques, notamment la coordination des différents mandats de l'élu et les rapports avec le parti ou le groupe politique auquel il appartient.

Les collaborateurs de cabinet ne rendent compte qu'à l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés, laquelle décide des conditions et des modalités d'exécution du service accompli auprès d'elle (article L.333-10 du CGFP).

Vu le plafonnement des effectifs autorisé pour les Etablissements Publics Administratifs,



Etablissements publics administratifs (Article R. 333.9 du CGFP)	
Nombre d'agents	Nombre maximal de collaborateurs
< 200 agents	1
≥ 200 agents	2

SUR QUOI :

Le Conseil d'Administration décide de :

Article 1 : fixer à 1 le nombre maximal de collaborateur de cabinet,

Article 2 : prévoir une enveloppe annuelle globale d'un montant de 62 700 € qui sera inscrite au budget du CCAS

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/27
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Règlement intérieur du Conseil d'Administration du C.C.A.S.		

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29,
- Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29.

Le Conseil d'Administration décide :

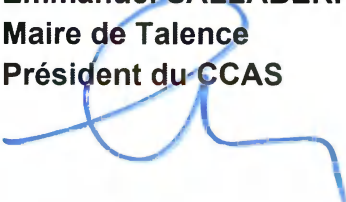

Article 1 : L'adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de Talence tel que présenté en annexe.

Article 2 : Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration du CCAS.

Article 3 : Ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du conseil d'administration.

Article 4 : Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS, sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026	2026/28
L'an deux mille vingt six et le 28 avril	
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS	
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :	
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.	
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY	
Date de convocation : 23 avril 2026	
OBJET : Composition de la commission permanente d'aides facultatives	

- Vu l'article R 123-19 du Code l'action sociale et des familles,
- Considérant qu'il a été jugé opportun de créer une commission permanente pour traiter d'un certain nombre d'aides facultatives individuelles,

Le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : De créer une commission permanente de 4 administrateurs dont 2 administrateurs élus et 2 administrateurs nommés et leurs suppléants

Article 2 : La commission sera présidée par le Vice-Président du CCAS ou la Vice-Présidente déléguée

Membres élus titulaires	Membres nommés titulaires
Mathieu COLDEFY	Jean KOMOROWSKI
Hélène MICOINE	Anna CLEMENT
Membres Suppléants élus	Membres suppléants nommés
Dominique PEIRO	Badia BELHERROUS
Aminata POUYE	Patricia CABOCHE

Article 3 : Cette commission se réunira à la demande de la coordination du Service Action Sociale.

La Commission rendra compte au Conseil d'Administration du CCAS des décisions

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS	Henri LEPERS Secrétaire de séance
----------------------	---	---



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/29
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Règlement intérieur de l'Aide Facultative		

Vu la délibération du 11 juillet 2017 réglementant les conditions d'attribution des prestations à la population (aide facultative)

Vu la décision de créer une commission permanente pour l'attribution de certaines prestations d'aide facultative selon les critères arrêtés dans le règlement d'aide facultative et émettre un avis sur les demandes émanant du service social au personnel.

La commission permanente traitera par délégation de toutes les demandes d'aides sauf celles attribuées à la commission d'aide facultative quotidienne dans les conditions décrites ci-dessous.

Les décisions sont prises de façon collégiale.

La commission d'aide facultative traite des demandes d'aide lorsque les revenus du foyer sont inférieurs au seuil de pauvreté déterminé par l'INSEE (annexe 1 du règlement d'aide facultative) et selon des plafonds d'intervention (annexe 4 du règlement d'aide facultative)

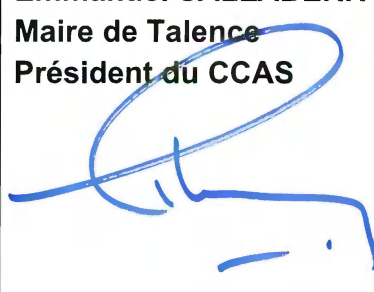

Le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : L'adoption du règlement intérieur de l'aide facultative tel que présenté en annexe.

Article 2 : Ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du conseil d'administration.

Article 3 : Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS, sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/30
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Composition Commission d'Appel d'Offres.		

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui ont réformé les marchés publics et notamment la composition de la Commission d'Appel d'Offres à compter du 1^{er} avril 2016.

Considérant que conformément à l'article L1411-5 du CGCT, la commission est composée : « Lorsqu'il s'agit (...) d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par **cinq membres** de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ».

Sur quoi :

Article 1 : Dans ce cadre, il convient aujourd'hui de procéder à l'élection de cette CAO comme suit :

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu à bulletin secret, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Compte tenu de la nécessité pour le CCAS de désigner un représentant de Monsieur le maire dans le cadre de la présidence de la CAO, il apparaît impossible de procéder à l'élection d'autant de membres titulaires que de suppléants.

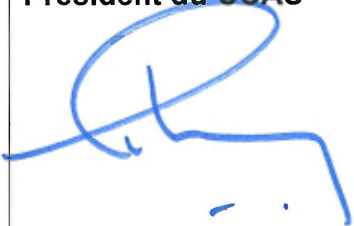
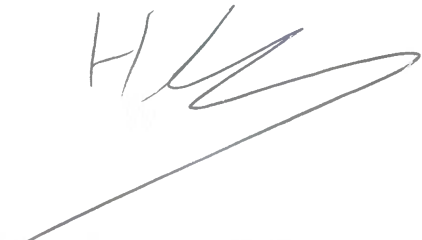
À cet effet, et pour des raisons de bonne gestion administrative, il convient aujourd'hui de procéder, par ordre de priorités, à l'élection de **5 titulaires et de 5 suppléants**.

Article 2 : siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Monsieur le Maire ou son représentant : **le Vice-Président du C.C.A.S.**, assurera la Présidence pour la durée du mandat municipal.

TITULAIRES
1 Jacqueline CHADEBOST
2 Mathieu COLDEFY
3 Stéphanie DESIRE
4 Hélène MICOINE
5 Dominique PEIRO

SUPPLEANTS
1 Aminata POUYE
2 Patricia CABOCHE
3 Jean KOMOROWSKI
4 Annie CLEMENT
5 Djene COULIBALY

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/31
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Désignation des représentants à l'UDCCAS.		

Monsieur le Maire précise que le Centre Communal d'Action Sociale est adhérent à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Il conviendrait de procéder à la désignation du représentant au Conseil d'Administration de l'UDCCAS.


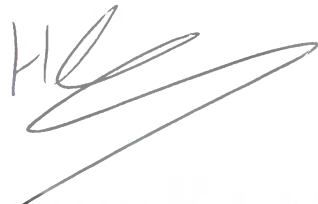
Il propose de nommer :

Titulaire : François JESTIN, Adjoint au Maire, Vice-Président du C.C.A.S.

Suppléant : Mathieu COLDEFY, Adjoint au Maire

Sur quoi,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve ces désignations.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/32
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERR OUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Désignation des représentants à l'UNA.		

Monsieur le Maire précise que le Centre Communal d'Action Sociale est adhérent à l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles.

Il conviendrait de procéder à la désignation des représentants.



Il propose de nommer :

Titulaire : François JESTIN, Adjoint au Maire, Vice-Président du C.C.A.S.

Suppléant : Madame Hélène MICOINE, Conseillère Municipale

Sur quoi,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve ces désignations.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	---



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/33
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Désignation des représentants au Multi Accueil Bons Petits Diabes		

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. que, dans le cadre du Contrat Enfance, une action de partenariat a été entreprise avec le Multi-accueil « Les Bons Petits Diabes » et qu'il convient de désigner un Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. pour siéger au Conseil d'Administration de cette structure.



Il propose de nommer :

Titulaire : Stéphanie DESIRE, Adjointe au Maire,

Suppléant : Dominique PEIRO, Conseillère Municipale

Sur quoi,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve ces désignations.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/34
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Désignation des représentants au Multi Accueil Les Cabrioles		

Monsieur le Maire précise aux Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. que, dans le cadre du Contrat Enfance, une action de partenariat a été entreprise avec le multi-accueil « Les Cabrioles » et qu'il convient de désigner 1 Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. pour siéger au Conseil d'Administration de cette structure.

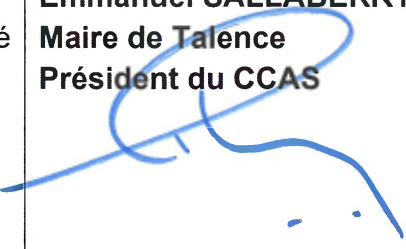

Il propose de nommer

Titulaire : Stéphanie DESIRE, Adjointe au Maire, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Suppléant : Dominique PEIRO, Conseillère Municipale

Sur quoi,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve ces nominations.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026	2026/35
L'an deux mille vingt six et le 28 avril	
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS	
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS	
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.	
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY	
Date de convocation : 23 avril 2026	
OBJET : Désignation des représentants des résidences autonomes Bel Air et Mon Village	

Monsieur le Maire fait savoir aux Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. qu'il convient de nommer **deux membres titulaires** par Conseil de Vie Sociale dans les résidences autonomie :

- **Titulaires :**

François JESTIN, Adjoint au Maire, Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique PEIRO, Conseillère Municipale

- **Suppléants :**

CVS Bel Air : Hélène MICOINE, Conseillère Municipale

CVS Mon Village : Hélène MICOINE, Conseillère Municipale

Sur quoi,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve ces désignations.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS	Henri LEPERS Secrétaire de séance
----------------------	---	--



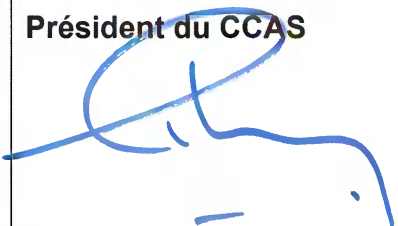
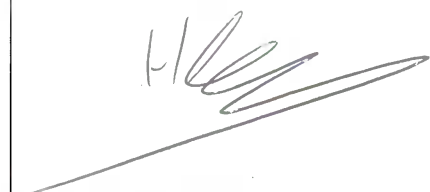
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/36
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Désignation des représentants au COPIL de la Réussite Educative		

Monsieur le Maire fait savoir aux Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. qu'il convient de nommer **deux membres** au Comité de Pilotage de la Réussite Éducative.

- **Salem ERCHOUK, Adjoint au Maire,**
- **François JESTIN, Adjoint au Maire, Vice-Président du C.C.A.S.**

Sur quoi,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve ces désignations.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	--



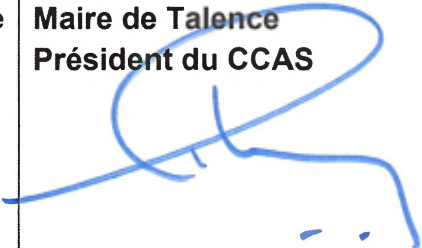

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 28 AVRIL 2026		2026/37
L'an deux mille vingt six et le 28 avril		
Le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence d'Emmanuel SALLABERRY, Maire Président du CCAS		
Secrétaire de Séance : Henri LEPERS :		
PRESENTS : François JESTIN, Jacqueline CHADEBOST, Mathieu COLDEFY, Hélène MICOINE, Dominique PEIRO, Salem ERCHOUK, Stéphanie DESIRE, Aminata POUYE, Annie CLEMENT , Jean KOMOROWSKI, Sophie CHEVERAUX , Badia BELHERROUS, Djene KOULIBALY, Patricia CABOCHE , Raymond MONNE.		
EXCUSES : Madame Jacqueline PATARY		
Date de convocation : 23 avril 2026		
OBJET : Désignation des représentants au conseil de maison du centre social Le Local		

Monsieur le Maire fait savoir aux Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. qu'il convient de nommer **un membre** au Conseil de Maison du Centre Social Le Local

- **Titulaire : François JESTIN, Adjoint au Maire, Vice-Président du C.C.A.S.**
- **Suppléant : Jacqueline CHADEBOST, Conseillère Municipale**

Sur quoi,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve ces désignations.

Adopté à l'unanimité	Emmanuel SALLABERRY Maire de Talence Président du CCAS 	Henri LEPERS Secrétaire de séance 
----------------------	--	---